



L'artisanat

Près de 163 000 salariés

Un salarié sur 7 travaille dans l'artisanat en Pays de la Loire



La construction représente 38 % des établissements de l'artisanat

En Pays de la Loire, l'artisanat commercial et les services aux particuliers représente 44 % des établissements, la construction (artisanat du bâtiment) 38 % et l'artisanat de production et services aux entreprises 18 %. Plus d'un quart des entreprises artisanales sont dirigées par des femmes (27 %).

Composé essentiellement de petites entreprises, le secteur de l'artisanat occupe une place privilégiée dans l'économie française. Présent dans les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, de

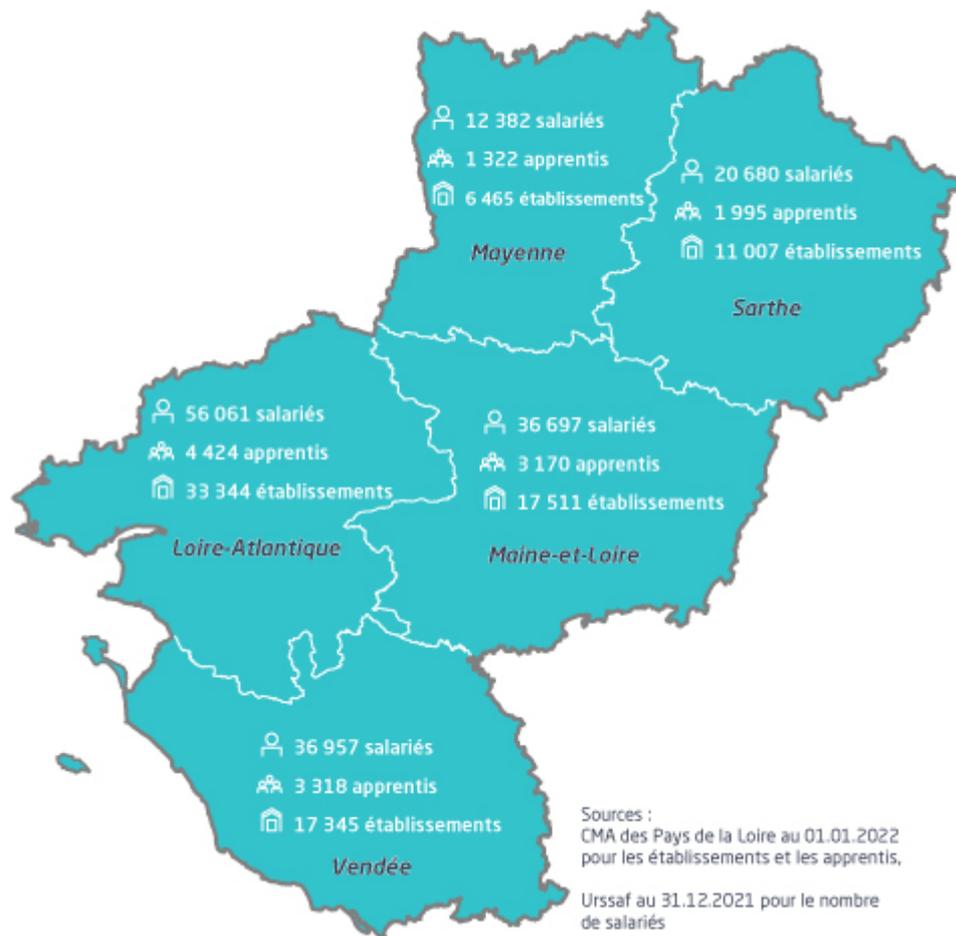
la production et des services, l'artisanat rassemble plus de 510 activités différentes, des plus traditionnelles (maçonnerie, menuiserie, boucherie, etc) aux plus actuelles (micro-électronique, son et image, génie climatique, etc).



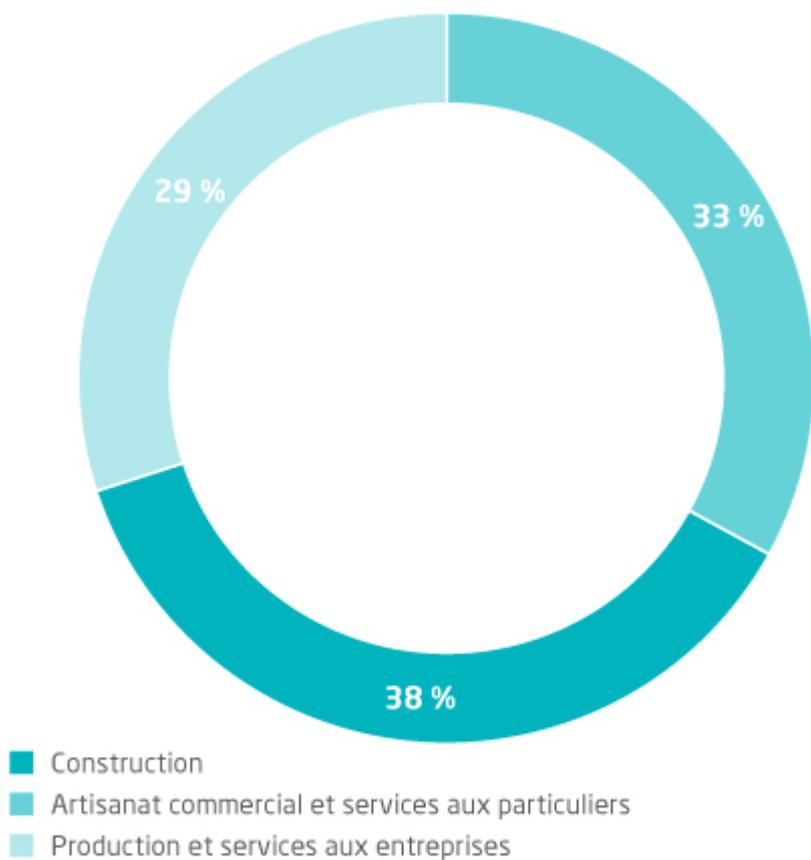
L'artisanat englobe également les services (mécanique, coiffure, confection, etc.) et la création artistique (céramique, bijouterie, arts graphiques, décoration). La transition écologique est aussi au cœur de l'activité artisanale : les métiers liés à l'éco-construction et à l'isolation, les technologies propres, le retraitement des déchets sont en plein essor.

L'artisanat forme près de la moitié des 30 000 apprentis de la région (43 %), souvent dans des entreprises de la construction (36 % des apprentis).

Les établissements, apprentis et salariés dans l'artisanat



Les salariés de l'artisanat par secteur



Source : Urssaf au 31.12.2021

Détail des secteurs :

- **Artisanat commercial et services aux particuliers** : alimentation, équipement de la personne, équipement de la maison, soins à la personne, loisirs et services divers, transport, automobile et motos
- **Construction** : gros œuvre et seconde œuvre
- **Production et services aux entreprises** : services aux entreprises et artisanat de production

Qu'est-ce qu'une entreprise artisanale ?

Les entreprises artisanales se caractérisent par leur dimension et la nature de leur activité. Elles emploient dix salariés ou moins et doivent exercer à titre principal ou secondaire une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service répertoriée dans le Répertoire des Métiers (source : *CMA*).